

UZES GESTION

(ANCIENNEMENT PARIS LYON GESTION)

Société Anonyme à Conseil de surveillance au capital de 125 000 euros

Siège social : 10, rue d'Uzès - 75002 PARIS

318 743 960 R.C.S. Paris

Exercice social du 01/01/2020 au 31/12/2020

Comptes consolidés approuvés par l'A.G.O. du 12 mai 2021

BILAN AU 31 DECEMBRE 2020 (en euros)

ACTIF	31/12/2020			31/12/2019
	Brut	Amort. et dépréc.	Net	Net
Instal. tech., mat. et out. industriels...	5 948	- 515	5 434	-
Autres immobilisations corporelles...	51 623	- 10 871	40 752	45 431
TOTAL IMMOB. CORPORELLES	51 623	- 10 871	40 752	45 431
Autres participations	100	-	100	100
TOTAL IMMOB. FINANCIERES	100	0	100	100
TOTAL GENERAL	51 723	- 10 871	40 852	45 531
Clients et comptes rattachés	1 394 439	-	1 394 439	767 475
Autres créances	263 099	-	263 099	73 611
TOTAL CREANCES	1 657 538	0	1 657 538	841 086
Valeurs mobilières de placement	1 241 477	-	1 241 477	1 241 477
Disponibilités	131 825	-	131 825	596 196
TOTAL DIVERS	1 373 302	0	1 373 302	1 837 673
Charges constatées d'avance	3 005	-	3 005	3 065
TOTAL GENERAL	3 033 845	- 3 033 845	2 681 282	3 065
TOTAL ACTIF	3 085 568	- 10 871	3 080 130	2 727 355

PASSIF	31/12/2020	31/12/2019
Capital social (dont versé : 125 000)	125 000	125 000
Réserve légale	12 500	12 500
Autres réserves	228 517	228 517
Report à nouveau	566 756	553 216
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	295 577	13 540
TOTAL CAPITAUX PROPRES	1 228 351	932 773
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	662 916	545 749
Dettes sociales et fiscales	472 565	625 732
Autres dettes	716 300	623 101
TOTAL DETTES	1 851 780	1 794 582
TOTAL PASSIF	3 080 130	2 727 355

COMPTE DE RESULTAT (en euros)	31/12/2020		31/12/2019
	France	Total	
Production vendue services	3 491 593	3 491 593	2 973 953
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	3 491 593	3 491 593	2 973 953
Autres produits	120 884	120 884	32 122
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	3 612 477	3 612 477	3 006 075
Autres achats et charges externes	1 700 238	1 700 238	1 501 315
Impôts, taxes et versements assimilés	149 262	149 262	122 443
Salaires et traitements	960 118	960 118	955 014
Charges sociales	387 482	387 482	397 933
Dotations aux amortissements sur immobilisations	5 633	5 633	2 868
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	3 202 734	3 202 734	2 979 573
RESULTAT D'EXPLOITATION	409 743	409 743	26 503
Autres intérêts et produits assimilés	1 142	1 142	1 054
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	1 142	1 142	1 054
RESULTAT FINANCIER	1 142	1 142	1 054
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	410 885	410 885	27 557
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	223	223	8 545
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	223	223	8 545
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(223)	(223)	(8 545)
Impôt sur les bénéfices	115 085	115 085	5 472
TOTAL PRODUITS	3 613 619	3 613 619	3 007 130
TOTAL CHARGES	3 318 042	3 318 042	2 993 589
RESULTAT NET	295 577	295 577	13 540

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS.

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence. Le bilan de l'exercice présente un total de 3 080 130 euros. Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total de produits de 3 613 619 euros et un total de charges de 3 318 042 euros, dégagant ainsi un résultat de 295 577 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020. Les états financiers de l'entité ont été arrêtés dans un contexte de crise sanitaire et sur la base de la continuité de l'activité. Les annonces gouvernementales ont conduit à mettre en place des mesures de protection et de confinement, qui ont pour conséquence, l'organisation des aspects humains mais pas de réduction de l'activité à ce jour. La société a mis en place des mesures de protection de ses salariés et des clients. La société, compte tenu du caractère incertain de l'épidémie et des mesures annoncées par le gouvernement pour aider les entreprises, n'est toutefois pas en capacité d'en apprécier l'impact chiffré. A la date d'arrêtés des comptes 2020 de l'entité, la direction travaille sur des mesures de réduction des coûts et investissements, elle met en place des mesures pour soutenir son activité, tout en veillant au respect de ses propres obligations en matière de paiement de ses fournisseurs. Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de bases suivantes : continuité de l'exploitation ; permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ; indépendance des exercices. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Aucun

changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté. Les principales méthodes utilisées sont les suivantes : **Créances et dettes.** Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation des créances est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. **Disponibilités.** Les liquidités disponibles en banque ont été évaluées à leur valeur nominale. **Indemnités de départ à la retraite.** Au 31/12/2020, le montant à couvrir constituant en engagement hors-bilan s'élève à 37 Keuros. **Divers.** Aucun élément divers sur l'exercice.

ETAT DES CREANCES ET DES DETTES. Etat des créances. Montant brut et à 1 an au plus. De l'actif circulant, Autres créances clients : 1 394 439, Sécurité sociale et autres organismes sociaux : 162, Débiteurs divers : 60 000, Charges constatées d'avance : 3 005, Total : 1 457 606. **Etat des dettes.** Montant brut et à 1 an au plus. Fournisseurs et comptes rattachés : 662 916, Personnel et comptes rattachés : 330 953, Sécurité sociale et autres organismes sociaux : 115 331, Autres impôts, taxes et versements assimilés : 29 281, Autres dettes : 598 259, Total : 1 736 739.

DETAIL DES CHARGES A PAYER. Dettes fournisseurs et comptes rattachés, 31/12/2020 : 662 916, 31/12/2019 : 545 749, Dettes fiscales et sociales, 31/12/2020 : 423 957, 31/12/2019 : 546 882, Total général, 31/12/2020 : 1 086 873, 31/12/2019 : 1 092 631.

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL. Titres. Actions, Valeur nominale : 250 euros, Nombre de titres, Au début et en fin d'exercice : 500.

IMMOBILISATIONS	Valeur brute début d'exer.	Diminutions Par virement	Valeur brute fin d'exer.
Instal. gén., agcts et amgts divers	51 623	10 871	40 752
Mat. de bur. et informatique, mobilier	5 948	515	5 434
TOTAL IMMOB. CORPORELLES	57 572	11 386	46 186
Autres participations	100	-	100
TOTAL IMMOB. FINANCIERES	100	-	100
TOTAL GENERAL	57 672	11 386	46 286

AMORTISSEMENTS. Situation et mouvements de l'exercice. Immobilisations amortissables. Installations générales, agencements et aménagements des constructions, Valeur en début d'exercice : 5 753, Augmentations dotations : 5 118, Valeur en fin d'exercice : 10 871, Matériel de bureau et informatique, mobilier, Augmentations dotations et valeur en fin d'exercice : 515, Total et Total général, Valeur en début d'exercice : 5 753, Augmentations dotations : 5 633, Valeur en fin d'exercice : 11 386. **Ventilations des dotations aux amortissements de l'exercice.** Installations générales, agencements, aménagements des constructions, Amortissements linéaires : 5 753, Matériel de bureau et info., mobilier, Amortissements linéaires : 515, Total et Total général, Amortissements linéaires : 515.

AFFECTATION DU RESULTAT (en euros). L'Assemblée Générale, sur la proposition du Directoire, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice 2020 s'élevant à 295 577,30 euros, de la manière suivante : Bénéfice de l'exercice : 295 577,30, Report à nouveau : 566 755,95, Bénéfice distribuable : 862 333,25, Déjà affecté au versement d'un acompte sur dividende : 200 000,00, Affecté au solde du dividende : 5 000,00, Soit un report à nouveau de : 657 333,25. L'Assemblée Générale prend acte des dividendes versés au titre des trois derniers exercices. Exercice 2017 : 0, Exercice 2018 : 205 Keuros, Exercice 2019 : 0.

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS (Exercice clos le 31/12/2020). Opinion. En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société UZES GESTION, relatifs à l'exercice clos le 31/12/2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice. **Fondement de l'opinion. Référentiel d'audit.** Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. **Indépendance.** Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes. **Justification des appréciations.** En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et le cas échéant, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément. **Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés.** Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de votre Conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels. **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels.** Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité. Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'administration. **Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels.** Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci. Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre : il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ; il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle

interne ; il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ; il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ; il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle. Fait à Neuilly-sur-Seine, le 27 avril 2021, CABINET VIZZAVONA : Patrice VIZZAVONA, Commissaire aux comptes.

Le rapport de gestion est tenu à disposition du public au siège social.